



Liquidation judiciaire d'un garage auto

Par **atrynity**, le **19/02/2009** à **21:47**

Bonjour,

Au mois d'octobre dernier j'ai eu un accrochage avec ma voiture et j'ai choisi un garage auto de ma région afin qu'il effectu les réparations. Afin de récupérer mon véhicule j'ai payée la franchise (normale)Malheureusement il y a eut de grosses malfaçons dans les travaux. Suite à ça je suis retournée voir l'expert qui a ordonné au garage de refaire les réparations. Entre temps ce garage a été mit en liquidation judiciaire et a fermé. Les travaux ne sont toujours pas effectués à l'heure d'aujourd'hui.

Ayant touché à mon nom l'argent des assurances le gérant me les réclame en son nom propre vu que le garage n'existe plus.

A t'il le droit de me demander l'argent en son nom propre alors que le garage est liquidé et que ma voiture n'est toujours pas réparée?

La liquidation judiciaire de ce garage n'entraîne t'elle pas une rupture de tout lien avec celui-ci?

Puis je avec l'argent des assurances aller voir un autre garage pour que mon véhicule soit enfin réparé? Dans ce cas que devrais-je au gérant si il reste de l'argent des assurances?

Je vous demande conseil car ni mon assurance ni l'expert n'ont pu répondre à mes questions.

Merci de bien vouloir répondre à ma demande car aujourd'hui je ne sais plus vraiment comment faire et quels sont mes droits.

D'avance merci